

ETUDE D'UN CAS D'ACCIDENT

CHUTE D'OBJETS

1) **R**ésumé de l'accident :

Ce jour là, un maçon exécutait des travaux de crépissage d'un mur de façade au niveau du troisième étage sur un échafaudage fixe.

Sur cet échafaudage assez étroit se trouvait du mortier et quelques briques rouges. Soudain, une moitié de brique glissa entre deux madriers mal ajustés de la plate forme de travail, et s'écrasa sur la tête d'un travailleur qui passait sous l'échafaudage et qui de surcroit ne portait pas de casque de sécurité. Ceci lui provoqua une fracture au niveau de la boîte crânienne.

2) **C**auses de l'accident :

- Echafaudage non conforme à la réglementation, (madriers non jointifs) ;
- Zone de travail non balisée ;
- Travailleurs non instruits des risques ;
- La victime ne portait pas de casque de sécurité ;
- Inexistence d'organes de sécurité (CHS, préposé à la sécurité etc....)

3) **L**es solutions :

- Lors de travaux sur un échafaudage, il faut toujours prévoir une protection collective conformément à la réglementation (garde corps muni d'une lisse, sous lisse et une plinthe) ;
- Les madriers constituant la plate forme de travail doivent être jointifs ;
- Il est indispensable de porter des équipements de protection individuelle (EPI) et notamment imposer le port du casque de sécurité pour tous les travailleurs ;
- La zone de travail doit être balisée.

